



JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.



ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

**Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,**

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Mercredi dans le *Journal d'Annonces* qui contient le *BULLETIN COMMERCIAL* de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 15 Mai.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :
 Loi qui fixe la limite entre la commune de Varennes-sous-Dun, canton de la Clayette, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire), et la commune de Mussy-sous-Dun, canton de Chauffailles, même arrondissement;
 Arrêté du ministre de l'intérieur et de la sûreté générale approuvant les statuts de la société de secours mutuels des voyageurs du commerce;
 Nominations de courtiers de marchandises.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Dimanche prochain, 16 mai, aura lieu, à trois heures, dans la grande salle des concerts, à Lille, une séance de la commission du travail des enfants dans les manufactures, chargée de la répartition des récompenses que le conseil municipal accorde aux progrès et à la bonne conduite des jeunes ouvriers fréquentant les écoles primaires.
 Cette cérémonie, présidée par M. le préfet, est un encouragement, à la fois pour les élèves, pour les instituteurs et pour la commission elle-même, heureuse de voir récompenser les enfants confiés à sa sollicitude.

M. Legillon, commissaire de police à Wazemmes, a été nommé aux mêmes fonctions à la résidence de Roubaix, en remplacement de M. Chevreuse, dont nous avons annoncé la nomination à Wazemmes.

Un commencement d'incendie a eu lieu hier au Cul-de-Four.
 Les dégâts sont minimes; ils s'élèvent à peine à la somme de 100 fr.

CHEMIN DE FER DU NORD.

SERVICE DU 1^{er} MAI 1858

DE LILLE A MOUSCRON.

Lille . . . Dép.	mat. 5 45	mat. 7 30	mat. 8 30	mat. 10 05	mat. 11 30	soir 1 50	soir 3 15	soir 4 40	soir 5 40	soir 8 05	soir 11 11
Roubaix . . .	6 01	7 46	8 46	10 21	11 46	2 06	3 31	4 56	5 56	8 21	11 16
Tourcoing . .	6 07	7 52	8 52	10 27	11 52	2 12	3 37	5 02	6 02	8 27	11 21
Mouscr. Arr.	6 20	8 10		10 45	12 05	2 25	3 55	5 20	6 15	8 45	

DE MOUSCRON A LILLE

Mouscron. Dép.	mat. 7 10	mat. 8 30	mat. 11 15	mat. 12 45	soir 2 55	soir 4 50	soir 5 50	soir 6 55	soir 9 10
Tourcoing . . .	5 45	7 10	8 40	9 40	11 25	12 55	3 05	5 10	7 10
Roubaix . . .	5 22	7 17	8 47	9 47	11 32	1 02	3 12	5 07	6 07
Lille . . . Arr.	5 40	7 35	9 05	10 05	11 50	1 20	3 30	5 25	6 25

M^{me} la baronne de Brunow, venant de Saint-Petersbourg et se rendant à Londres, a traversé ce matin la station de Roubaix.

Une berlino royale avait été mise à la disposition de la femme de l'ambassadeur de Russie.

La Compagnie du chemin de fer du Nord se plaint depuis longtemps du peu de dégagements qui existent pour les nombreuses voitures chargées de colis qui arrivent à sa gare et qui sont dirigées dans les divers quartiers de Paris. L'ouverture du boulevard du Nord, qui doit être dirigé du Château-d'Eau à la rue du Faubourg-Poissonnière, a pour but de rendre plus faciles les abords du chemin de fer. Mais cette nouvelle voie ne suffira pas pour la circulation entre les gares des chemins de fer du Nord et de l'Ouest. Il est question de continuer la rue de Lafayette, depuis le faubourg Poissonnière jusqu'à la rue de la Chaussée-d'Antin, en la faisant passer derrière la rue Montholon et l'église Notre-Dame-de-Lorette. La Compagnie du chemin de fer du Nord agrandirait son embarcadère, de manière à ce que la façade se trouvât placée vis-à-vis de

la rue Denain; cette rue serait élargie et se terminerait par une vaste place donnant sur le boulevard du Nord.

Du 16 février au 8 mars, les dames de Paris ont formulé vingt-deux demandes de séparations de biens avec messieurs leurs maris. Du 9 février au 3 mars, le tribunal a prononcé quinze jugements de séparations de biens et douze de séparations de corps et de biens. On dit que les spéculations de la Bourse et les entreprises hasardeuses, en vue de faire promptement fortune, ne sont pas étrangères à cette véritable avalanche de demandes en séparation.

On assure que la tenue des facteurs de ville et des facteurs ruraux est sur le point de subir certaines modifications, qui auraient uniquement pour but d'amener une uniformité complète dans tout l'habillement et l'équipement des sous-agents des postes de tout l'empire.

Cette mesure consisterait, pour les facteurs de ville, en un manteau et un habit en drap

bleu, un pantalon gris de fer, une casquette liserée écarlate et une ceinture noire; pour les facteurs ruraux, en une blouse et un pantalon en toile bleue, avec collet écarlate; la casquette et la ceinture seront les mêmes que pour les facteurs urbains.

Nous trouvons dans l'*Entr'acte* le texte de la circulaire suivante, adressée le 24 avril dernier, par M. le ministre d'Etat, aux directeurs des théâtres de Paris :

« Monsieur le directeur,
 Je vois avec regret s'introduire de plus en plus dans le langage du théâtre, l'usage des locutions vulgaires et brutales, et de certains termes grossiers empruntés à l'argot. C'est là un élément de bas-comique dont le bon goût se choque, et qu'il ne m'est pas permis de tolérer davantage.

La commission de censure vient de recevoir à ce sujet des instructions sévères, et je m'empresse de vous en prévenir, et vous prie de me seconder par votre légitime influence.

Toutes les œuvres dramatiques ne sont pas sans doute assujetties à la même pureté de langage : la diversité des genres implique et autorise la diversité des formes; mais pour les théâtres, même les plus frivoles, il est des règles et des limites dont on ne saurait s'écarter sans inconvenance et sans inconvenance. »

La cour impériale d'Amiens a rendu, lundi, son arrêt dans l'affaire du *Guetteur*, journal de Saint-Quentin. Elle a confirmé le jugement du tribunal de Saint-Quentin, en ce qui concerne l'acquiescement de M. Gomond, qui avait été poursuivi comme ayant exercé, sans autorisation, les fonctions de rédacteur en chef dudit journal; mais elle a infirmé le même jugement, en ce qui concerne l'acquiescement de M. Cotte-ness, imprimeur et gérant, qu'elle a condamné à trois mois de prison et 300 fr. d'amende, pour avoir contrevenu à l'art. 1^{er} du décret organique qui soumet à une autorisation préalable tout

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 15 MAI 1858.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. L'ABBÉ BREDART.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs et à tous nos concitoyens, en donnant aujourd'hui une notice sur un prêtre très-estimable, décédé déjà depuis plusieurs années, et dont la mémoire doit leur être chère à plus d'un titre; nous voulons parler de M. l'abbé Bredart. Nous aurions voulu faire coïncider la publication de cette notice avec le jour anniversaire de sa mort, mais les recherches auxquelles il a fallu se livrer, pour la rendre aussi complète que possible, ont amené un retard indépendant de notre volonté.

M. Georges Bredart naquit, le 22 février 1764, à Roubaix, alors du diocèse de Tournay, d'une famille honorable de commerçants de cette ville. Son père et sa mère se faisaient remarquer par leur probité et par leurs sentiments de religion. Ils apportèrent un grand soin à l'éducation de leur fils, qui, dès son jeune âge, montra des dispositions bien prononcées pour le service des autels. Il fit ses études avec succès tant à l'ancienne Université de Louvain qu'au Séminaire de Tournay, où il reçut le sous-diaconat, le 17

septembre 1789, et le diaconat, le 25 octobre suivant. C'était l'époque où la tourmente révolutionnaire se déchainait déjà avec fureur contre l'Eglise; on appelait sur les prêtres les mépris des peuples; on provoquait contre eux les délations et les calomnies; on avilissait la Religion par toute sorte de moyens. La vue des persécutions, des cachots et de la mort même qui menaçaient le jeune lévite Bredart à son entrée dans le sacerdoce, ne le déconcerta point; il se présenta courageusement à la prêtrise, et fut ordonné à Tournay, le 27 mars 1790, et nommé vicaire à Roncq, village à une lieue de Roubaix.

M. Bredart refusa le serment et se tint caché, exerçant le ministère en secret dans sa paroisse et dans celles d'alentour, ne craignant ni les dangers, ni les fatigues, et montrant au milieu des traverses de la révolution autant de dévouement et de zèle que de prudence.

Lorsqu'en 1802 on organisa l'église de France d'après le nouveau concordat, M. Bredart passa en Belgique qui acquit encore beaucoup d'autres bons ecclésiastiques du diocèse de Cambrai, MM. Godefroi et Maton, vicaires-généraux de Tournay, M. Grimbail, chanoine et supérieur du Séminaire de cette ville, M. de Ruesne, doyen-curé de Sainte-Waudru à Mons, &c., &c. La retraite de tant de prêtres aussi distingués par leur vertu que par leur science, en ouvrant la porte aux constitutionnels de tous les diocèses, devint très-funeste à celui de Cambrai.

M. Bredart fut nommé, par l'évêque de Gand, en 1802, vicaire à Dottignies, près des frontières de France, et trois ans après, à une lieue de là, curé à Espières, où il fut reçu par ses paroissiens avec des démonstrations extraordinaires de joie et de bonheur. Il n'était occupé que de ses devoirs; sa douceur, la simplicité de

ses manières, sa piété, son heureux caractère le faisaient aimer de tout le monde.

Le village d'Espières était, de tout le diocèse de Gand, l'une des dix ou douze paroisses où l'on parlait la langue française; M. Bredart, se trouvant fréquemment arrêté dans l'exercice de son ministère parce qu'il n'entendait pas le flamand, prit, au bout de cinq ou six ans, le parti de quitter sa cure pour se rendre dans le diocèse de Namur, où on ne parle que français et où l'attendaient d'anciens amis.

Le jour de son départ d'Espières qui était un dimanche, quand personne n'en savait encore rien, par un de ces traits hardis qui lui étaient familiers, il monte en chaire avec le manteau sur le bras, au grand étonnement de tout l'auditoire, fait ses adieux dans un discours plein de feu sur les fins dernières de l'homme, endosse son manteau dans la chaire, en descend au milieu de la stupéfaction et des regrets unanimes de ses ouailles, et prend la route de Namur, sans passer même par le presbytère. L'impression produite par ce discours de circonstance sur la foule, n'est pas encore effacée, quoi qu'il se soit écoulé depuis, près d'un demi-siècle.

M. Bredart fut parfaitement accueilli par M^{sr} l'évêque de Namur qui le nomma peu après à la cure importante de Dinant-sur-Meuse, où le nouveau titulaire s'annonça de la manière la plus heureuse par un très-beau et touchant discours, et surtout par les grâces de son esprit, par son accueil aimable et par des témoignages éclatants de zèle et de piété. Comme à Espières M. Bredart était tout entier à ses devoirs; sa sollicitude pastorale s'étendait à tous, aux enfants, à la jeunesse, aux vieillards, aux riches, aux pauvres, aux malades.

Dans ses catéchismes, M. le curé de Dinant savait si bien se mettre à la portée des enfants; il leur faisait si bien connaître la Religion, son esprit, ses dogmes et ses pratiques; il leur parlait avec tant d'âme et de naturel, qu'il eut la consolation de voir beaucoup de jeunes gens et de jeunes personnes rester fidèles aux instructions de leur enfance.

Excellent directeur, M. Bredart savait varier ses conseils suivant les besoins de ses pénitents. C'était au saint tribunal un juge ferme, mais c'était en même temps un ami, un moniteur, un père, et la sagesse comme la tendresse de ses conseils ne permettaient pas de résister à les suivre.

M. Bredart attachait la plus grande importance à la prédication de la parole de Dieu qui avait pour lui des attraits tout particuliers. Son talent distingué pour la chaire, sa foi vive, sa piété tendre, une remarquable facilité d'élocution se prêtant un mutuel appui, le zèle pasteur savait captiver, entraîner son auditoire par on ne sait quel charme. Il avait une voix sonore et nette qui se faisait facilement entendre de toute l'assistance même dans les églises les plus vastes, lorsqu'elles étaient remplies; il savait prendre tous les tons et profiter avec une rare adresse des moindres circonstances pour frapper et toucher ses auditeurs. Ses instructions, simples et solides, étaient pleines des avis les plus sages et annonçaient un homme qui avait profondément médité la Religion et qui connaissait bien le cœur humain; aussi étaient-elles très-suivies et la foule s'y portait toujours de plus en plus. C'était un orateur saintement populaire, qui, content d'émouvoir, négligeait l'art de plaire pour ne suivre que les mouvements de son âme.